



Fédération Française de Vol Libre

Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



GDF SUEZ

EnergiesFrance

Règlement sportif glisses aérottractées Kitesurf Vagues



Vague

2013





Introduction – Principes généraux	3
1. À propos de ce règlement	3
1.1. Validité du présent règlement.....	3
1.2. Respect du règlement.....	3
1.3. Dérogation au règlement.....	3
1.4. Suggestion pour le futur règlement.....	3
2. Inscriptions aux compétitions de glisses aérotractées	3
2.1. Engagement des concurrents.....	3
2.2. Inscriptions aux compétitions.....	4
2.3. Nationalité	4
2.4. Formalités d'inscriptions	5
2.5. Catégories d'âge.....	5
2.6. Classes de compétition et titres	5
2.7. Surclassement	5
2.8. Autorisation parentale	5
2.9. Accompagnement des concurrents mineurs.....	6
3. Équipements utilisés	6
3.1. Équipements de protections individuelle	6
3.2. Support de glisse	6
4. L'espace de compétition.....	6
4.1. Délimitation de la zone d'évolution	6
4.2. Modification de la zone d'évolution en cours de compétition	7
4.3. Zone tampon entre deux zones d'évolution contigües	7
4.4. Présence dans la zone d'évolution	7
4.5. Zones terrestres.....	7
Zone technique :	7
Zone de mise en l'air et de posé des ailes :	7
Zone sécurisée pour les spectateurs :	7
5. Format des séries.....	7
6. Programme et déroulement	8
7. Identification des concurrents.....	8
8. Conditions météorologiques	8
9. Signalisation du déroulement des séries.....	8
1. Annonce des 15 minutes avant le début de la série (ou temps de transition).....	9
2. Annonce de la dernière minute avant le temps de transition.....	9
3. Annonce du début d'une série	9
4. Une minute avant la fin de la série	9
5. Annonce de la fin de la série, et début de temps de transition suivant.....	10
10. Défaillance et aide extérieure	10
11. Lieu de l'événement	11
12. Interférence.....	11
13. Jugement	11
14. Discipline.....	13
15. Protestations.....	13



Introduction – Principes généraux

Principe n°1 : Le surf en kite, comme en surf classique, implique de s'appuyer sur l'énergie de la vague dans sa phase déferlante dans le but de produire des manœuvres jugées sur des critères de fluidité et de radicalité.

Principe n°2 : L'aile est utilisée dans le seul but de se placer par rapport à la vague ou de relancer le surf. Elle ne doit pas être le déclencheur exclusif d'une manœuvre (ex : un aerial doit être généré par la manœuvre du concurrent sur la vague, pas par un « saut d'aile »).

Principe n°3 : Le choix des vagues est primordial. Seules les notes (sur 10 points) des deux meilleures vagues sont prises en compte pour départager les concurrents. En cas d'égalité, les juges comparent la troisième meilleure vague (et ainsi de suite jusqu'à la vague qui départagera les concurrents).

Principe n°4 : Les planches utilisées pendant les épreuves sont obligatoirement des planches directionnelles de type surf avec ou sans footstraps.

1. À propos de ce règlement

1.1. Validité du présent règlement

Ce règlement sportif concerne l'ensemble des compétitions fédérales des disciplines de glisse aérotractée organisées par la F.F.V.L. de type Vagues pour l'année 2012

1.2. Respect du règlement

Le directeur de course doit appliquer et faire respecter le règlement sportif.

1.3. Dérogation au règlement

Dans le cas où certaines dispositions du présent règlement ne seraient pas applicables, le directeur de course, en accord avec la majorité des juges, pourra y déroger. Ces dérogations seront présentées à l'ensemble des concurrents.

Le directeur de course enverra un rapport à la commission compétition kite AFCK pour expliquer les dérogations apportées.

1.4. Suggestion pour le futur règlement

Les concurrents, directeurs de course et comité d'organisation sont encouragés à faire part à la commission compétition kite AFCK, par écrit, de leurs suggestions, questions ou demandes de modification concernant le règlement.

Ces suggestions devront parvenir avant le 1^{er} février de l'année d'application du règlement, afin de permettre une analyse et une éventuelle prise en compte par l'AFCK.

2. Inscriptions aux compétitions de glisses aérotractées

2.1. Engagement des concurrents

Par leur inscription, les concurrents s'engagent :

- À respecter le règlement fédéral des compétitions des glisses aérotractées.



- À respecter les consignes émises par le directeur de course.
- À porter et à mettre sur leurs matériels les éléments de promotion fournis par l'organisateur de la compétition.
- À respecter l'article 17¹ de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage.

Les concurrents se doivent le respect, la solidarité et le fair-play qu'implique une rencontre sportive publique. Ceci est valable entre les concurrents, comme vis à vis des juges ou des membres du public.

Tout concurrent se doit d'aider un autre concurrent si celui-ci se trouve soumis à un danger potentiel mettant en péril son intégrité physique ou celle d'une tierce personne.

Les concurrents s'engagent à respecter ces règles, le classement et les lots attribués, mais également les éventuelles pénalités et disqualifications qu'implique le présent règlement.

Chaque concurrent est seul responsable pour décider s'il commence, continue ou met fin à son engagement dans la compétition.

Tous les concurrents doivent assister aux différents briefings ; respecter et appliquer les décisions de l'équipe d'organisation.

2.2. Inscriptions aux compétitions

Pour pouvoir participer aux compétitions, les concurrents devront avoir été inscrits avant la clôture des inscriptions. Il appartient à chaque concurrent de prendre toutes les dispositions pour que l'organisateur soit en possession, avant la clôture des inscriptions, de son inscription complète.

Une inscription sera considérée comme complète si l'organisateur est en possession du bulletin d'inscription dûment complété, du règlement des droits d'inscription, de la copie du certificat médical, de la copie de la licence avec la carte compétition et des éventuels autres justificatifs qui pourraient avoir été exigés pour cette inscription.

L'ensemble des inscriptions doivent être remises par l'organisateur au directeur de course.

Les concurrents dont l'inscription est incomplète (ou non parvenue avant la clôture des inscriptions) ne seront pas autorisés à participer à la compétition.

2.3. Nationalité

Les compétitions de glisses aérotractées organisées par la F.F.V.L. pour la délivrance des titres de champion de France sont ouvertes à tous les pratiquants, quelle que soit leur nationalité ; cependant, les titres de champion de France sont décernés exclusivement aux ressortissants français.

¹ « Des agissements interdits - Article 17

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété,
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

Les substances et procédés visés au présent article sont déterminés par un arrêté conjoint du ministre chargé des sports et du ministre chargé de la santé. »



2.4. Formalités d'inscriptions

Les concurrents désirant s'inscrire à une compétition de glisse aérotractée organisée par la F.F.V.L. doivent être titulaires :

- de la licence avec la carte compétition délivrée par un club de la F.F.V.L.
- d'une assurance en responsabilité civile qui sera :
 - soit celle proposée en complément de la licence F.F.V.L.,
 - soit une assurance en responsabilité civile couvrant la pratique des glisses aérotractées en compétition d'un montant de garanties au moins égal au montant garanti par l'assurance délivrée par la F.F.V.L.

2.5. Catégories d'âge

Les catégories d'âge des épreuves de glisse aérotractée sont :

Nom	âge	date de naissance	classe
Poussins	10 – 11 ans	10 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe super jeune
Benjamins	12 - 13 ans	12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe super jeune
Minimes	14 - 15 ans	14 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe jeune
Cadets	16 - 17 ans	16 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe jeune
Juniors	18 - 19 ans	18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe open
Seniors	20 ans-39 ans	20 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe open
Vétérans	40 ans et plus	40 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	classe vétéran

2.6. Classes de compétition et titres

Les compétitions Championnat de France et les compétitions qui permettent de s'y sélectionner sont ouvertes aux classes suivantes :

- classe open, homme et femme, qui comprend les catégories d'âge juniors et seniors,
- classe jeune, homme et femme, qui comprend les catégories d'âge cadets et minimes,
- classe vétéran, homme et femme, qui comprend les catégories d'âge vétérans.

Les titres sont délivrés à partir de quatre concurrents dans chaque catégorie.

2.7. Surclassement

Un compétiteur d'une catégorie d'âge donnée peut être surclassé d'une ou plusieurs catégories d'âge supérieur sur demande d'un surclassement en début de saison (en tous les cas avant la première compétition).

La procédure est inscrite dans le règlement médical fédéral et donnera lieu à une décision individuelle motivée par la commission médicale fédérale sous forme d'une dérogation. La demande de surclassement sera présentée pour avis à l'AFCK et la décision devra être validée administrativement par la direction technique nationale. En cas d'acceptation la procédure sera irréversible durant toute l'année sauf contre-indication médicale apparue en cours d'année, la commission compétition kite sera prévenue. Le compétiteur pourra présenter sa dérogation à l'inscription à la compétition. Il bénéficiera d'une licence avec carte compétition incluant le surclassement.

Néanmoins, au vu de l'environnement de la compétition qu'il organise, le directeur de course pourra refuser l'inscription d'un compétiteur surclassé.

2.8. Autorisation parentale

Les concurrents mineurs (à la date de l'inscription à la compétition) doivent être en possession d'une autorisation parentale dont un modèle est fourni en annexe.



2.9. Accompagnement des concurrents mineurs

Lorsqu'un concurrent mineur n'est pas accompagné par l'un de ses parents, l'autorisation parentale doit comporter les noms et prénoms de l'accompagnateur responsable. Celui-ci doit être présent pendant toute la durée de la compétition.

3. Équipements utilisés

Équipements de protection individuelle

Toute aile utilisée lors de la compétition doit disposer d'un système d'annulation de sa puissance (déclencheur) et d'un système permettant de se libérer de l'aile (libérateur).

Le port du casque, adapté à la taille du concurrent, et d'un gilet d'aide à la flottaison est exigible selon l'environnement de la zone de compétition, les conditions de mer ou de vent. L'obligation de ces deux équipements est à l'appréciation du directeur de course.

Le port du casque et d'un gilet d'aide à la flottaison est obligatoire pour la classe jeune.

La combinaison isothermique est recommandée dans une eau inférieure à 18°C.

Tous les systèmes permettant d'augmenter le poids du pilote sont strictement interdits.

Chaque concurrent est seul responsable du matériel de protection qu'il porte.

3.1. Support de glisse

Les planches utilisées pendant les épreuves sont obligatoirement des planches directionnelles de type surf avec ou sans footstraps.

Championnat de ligue

Les compétiteurs pouvant participer à un championnat de ligue ne sont pas obligés d'être licencié dans la ligue correspondante.

Pour être champion de ligue, il faut être licencié dans un club de la ligue correspondante.

Toutes les règles des championnats de France s'appliquent aux championnats de ligue.

4. L'espace de compétition

4.1. Délimitation de la zone d'évolution

Avant le début de la compétition le chef juge et le directeur de course déterminent et délimitent la ou les zones d'évolution.

Une zone d'évolution est délimitée par des repères rapportés (drapeaux ou bouées) ou fixes. Dans le cas d'impossibilité de mouiller des bouées, la zone se situe à l'aplomb des repères terrestres posés sur la plage, la profondeur de la zone étant estimée.



La zone d'évolution définit l'espace dans lequel les juges prendront en compte les évolutions des concurrents.

4.2. Modification de la zone d'évolution en cours de compétition

À tout moment le chef juge et le directeur de course peuvent modifier la zone d'évolution. Cette modification ne pourra intervenir qu'entre deux séries.

4.3. Zone tampon entre deux zones d'évolution contigües

Quand la compétition se déroule sur plusieurs zones d'évolution proches, une zone tampon de sécurité au moins égale à la moitié de la largeur d'une zone d'évolution doit être prévue.

4.4. Présence dans la zone d'évolution

Pendant une série, seuls sont autorisés à être dans la zone d'évolution les concurrents inscrits dans la série en cours.

La (ou les) zone(s) d'évolution est (sont) strictement réservée(s) aux concurrents, et aux personnels de secours pour toute intervention de sécurité.

4.5. Zones terrestres

Zone technique :

Zone identifiée sur le site de la compétition, réservée aux concurrents, destinée au stockage, au gréement et aux manipulations des ailes.

Zone de mise en l'air et de posé des ailes :

Zone identifiée sur le site de la compétition, réservée à la mise en l'air et au posé des ailes.

Zone sécurisée pour les spectateurs :

Zone identifiée sur le site de la compétition, réservée aux spectateurs.

5. Format des séries

La durée d'une série est à l'appréciation du directeur de course. Elle est annoncée à chaque briefing pour les séries à venir.

En cas de chute brutale du vent ou de danger potentiel, une série peut être interrompue par le directeur de course.

Avec 32 concurrents, le format de course est une succession de séries (heats) qui part des 16^e de finale à la finale : format « simple élimination ».

Dans le cas où le temps le permettrait une « double élimination » peut être organisée.

Lors d'une même épreuve, d'autres formats de course adoptant le même principe peuvent être mis en place si le nombre de concurrents est inférieur à 32.

Le langage officiel utilisé est le français dans tous les documents et publications et lors des communications verbales sur le terrain (briefing).

Les compétences en langues étrangères des organisateurs aideront éventuellement à la compréhension des consignes verbales de chacun si des concurrents d'origine étrangère non francophones se présentent.



Le directeur de course peut s'appuyer sur les fiches de score, les expliquer et les commenter. Cependant, elles ne seront pas communiquées aux concurrents au moment de la publication des résultats de chaque série.

6. Programme et déroulement

Tous les concurrents doivent être présents au premier briefing de la journée.

Le choix du spot et l'angle d'observation des juges y seront précisés au regard des conditions du moment.

La composition, l'ordre et la durée des séries ainsi que la durée de la période de transition sont clairement annoncés puis affichés à proximité de la table des juges. Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment sur décision du directeur de course.

Il est de la responsabilité des concurrents d'avoir pris connaissance du début de leur série. En aucun cas un membre de l'organisation ne sera tenu responsable de l'absence d'un concurrent à son épreuve.

L'échauffement libre ne peut se faire que dans la zone signalée à cet effet, sans gêner le travail des juges.

7. Identification des concurrents

Des lycras de couleurs seront éventuellement attribués aux concurrents en compétition, ces lycras doivent être remis au beach marshal dès la fin de la série.

La couleur et la marque des ailes peuvent également être utilisés pour permettre aux juges de différencier les concurrents. Dans ce cas, le lycra identifiant la manifestation doit être porté.

Les concurrents doivent signaler la couleur, la marque de leur aile et s'ils utilisent une planche strapless ou avec footstraps au beach marshal avant chaque série. Tout changement contraint le concurrent à préciser de nouveau au beach marshal le matériel choisi avant sa prochaine série.

Sur chaque planche utilisée par le concurrent doit être collé le sticker identifiant la manifestation (lorsque cela est imposé par la direction de course).

8. Conditions météorologiques

Seul le directeur de course, en concertation avec le comité d'organisation, peut décider du début, de l'arrêt ou de l'annulation des épreuves au regard des conditions météorologiques et maritimes.

La fenêtre de vent favorable doit s'établir entre 10 et 35 nœuds.

Pour permettre aux concurrents de s'exprimer dans les vagues et aux juges de les départager dans des conditions fiables et de sécurité, les vagues doivent offrir une phase déferlante évaluée entre 40 cm et 3 mètres.

9. Signalisation du déroulement des séries

L'heure du premier départ possible de la première série après un briefing ou de la série suivante après une pause est annoncée par le directeur de course et affichée au tableau officiel. Le temps de transition entre chaque série est à l'appréciation du directeur de course. Il est annoncé à chaque briefing.

1. Annonce du début du temps de transition avant le début de la série

Signal sonore : un coup de trompe prolongé

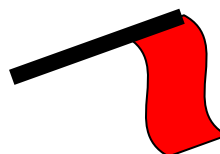
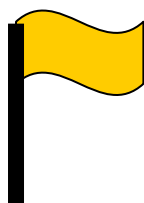
Signal visuel : drapeau rouge levé (reste en l'air pendant le temps de transition moins une minute)



2. Annonce de la dernière minute avant le temps de transition

Signal sonore : un coup de trompe prolongé

Signal visuel : drapeau rouge affalé, drapeau jaune levé

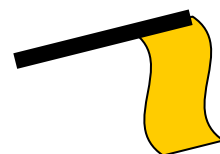
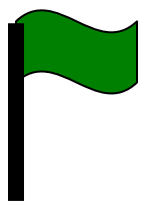


Jaune pendant 1 min

3. Annonce du début d'une série

Signal sonore : un coup de trompe prolongé

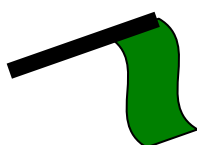
Signal visuel : drapeau jaune affalé, drapeau vert levé (reste en l'air pendant toute la durée de la série moins une minute)



Vert pendant toute la durée de la série moins 1 minute

4. Une minute avant la fin de la série

Signal visuel : le drapeau vert est affalé.

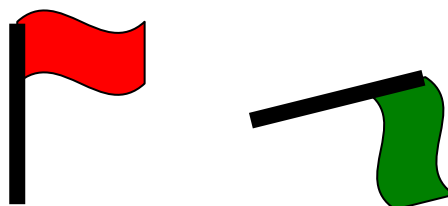


Pas de drapeau pendant cette dernière minute

5 Annonce de la fin de la série et début du temps de transition suivant

Signal sonore : un coup de trompe prolongé

Signal visuel : le drapeau rouge est levé pour commencer le temps de transition suivant



Rouge pendant le temps de transition moins une minute

Retard et mise en attente dans la procédure

Signal visuel : drapeau « aperçu » (flamme rayée rouge et blanche)

Signal sonore : deux coups de trompe courts

À l'affalée de ce drapeau, la procédure reprend au début.

Le retard n'est possible que sous drapeau rouge.

Annulation de la procédure

Signal visuel : drapeau « N » (drapeau à damier bleu et blanc)

Signal sonore : trois coups de trompe courts

Attente de passage

Les concurrents en présentation de la série suivante doivent se maintenir à l'écart de la zone de compétition, sans gêner la série en cours.

Annonce / Briefing

Lorsqu'une annonce ou un briefing sont faits au tableau officiel, le drapeau « L » est hissé.

10. Défaillance et aide extérieure

Aucune assistance sur l'eau n'est tolérée dans la zone de compétition pendant une série en cas de problème d'un concurrent ou de son matériel (sauf si l'incident met en danger l'intégrité physique du concurrent ou du public).

Les concurrents sont autorisés à changer n'importe quelle partie de leur équipement pendant la série. Dans ce cas ils peuvent faire appel sur la plage à un caddy qui aide à décoller l'aile ou pour apporter une nouvelle planche. Tout changement de matériel pendant une série ne peut se faire que sur la plage.

Secours : en cas de besoin d'assistance, le concurrent doit lever la main.

Après assistance, le concurrent ne peut plus marquer de points dans la série en cours.

Les concurrents sont autorisés à sortir de l'eau et à se déplacer sur la plage si leur remontée au vent ou la puissance du shore break empêche de rejoindre la zone d'évolution et/ou les spots de déferlement des vagues les plus favorables.



11. Lieu de l'événement

La taille et la localisation de l'événement sont choisies par l'organisation en accord avec les autorités locales et les principes de sécurité.

L'organisation doit tout faire pour préserver le secteur réservé au public de tout danger. Cependant, les concurrents doivent également s'assurer de la sécurité du public si un problème survient.

Devoir par rapport aux sponsors : Chaque concurrent se doit de porter son lycra lors de la compétition ou pendant la période d'échauffement.

Les concurrents doivent avoir posé les stickers identifiant l'événement sur leur planche (lorsque cela est imposé par la direction de course).

12. Interférence

Règles générales

Tous les concurrents doivent se comporter de façon juste et ne pas gêner ou mettre en danger un autre concurrent.

Compétitions de vagues

Le premier concurrent qui commence à évoluer sur une vague est prioritaire.

Si deux concurrents ou plus démarrent la vague au même moment, le concurrent le plus proche du pic est prioritaire, les autres changent de cap, l'aile la plus haute remonte au vent, l'aile la moins haute descend au vent.

Si deux concurrents ou plus démarrent en même temps sur une vague qui ouvre des deux côtés (droite et gauche) et que les ailes sont très proches, c'est le concurrent au plus près du vent qui est prioritaire.

Si un concurrent chute et que lui ou son matériel gêne un concurrent en action sur une vague, il sera considéré en situation d'interférence.

Pour sortir du plan d'eau, le retour doit se faire sur une vague non utilisée.

L'interférence avérée entraîne l'élimination du concurrent.

13. Jugement

L'équipe d'organisation

En temps normal, les deux meilleures vagues sont prises en compte pour le jugement. En fonction des conditions de vent et de vagues, chaque jour le directeur de course se réserve le droit de modifier ce paramètre. Il l'annoncera au briefing des concurrents.

La sélection des juges peut être modifiée par les organisateurs.

La date du jour et le nom des juges doivent clairement apparaître sur les feuilles de scores.

Les juges remplissent les feuilles de scores ainsi que le classement.

Tous les scores doivent être vérifiés par le chef juge.

Un briefing sur la compétition sera effectué par le directeur de course.

Critères de jugement



Produire les manœuvres les plus fluides et radicales en se servant de la section déferlante de la vague avec contrôle, engagement et style.

Le choix des vagues : critère primordial. Seules les notes (sur 10 points) des deux meilleures vagues surfées par chaque concurrent sont prises en compte pour départager les concurrents d'une série.

- **Observable 1** : Le potentiel de points est proportionnel à la taille et au creux de la vague choisie par le concurrent (exemple : une vague à tubes dépassant 2m50 = potentiel entre 8 et 10 points, vague peu pentue de 80 cm = potentiel entre 3 et 4 points).
Les manœuvres et les directions prises par la planche et le concurrent optimisent le potentiel de la vague. Le chef juge peut indiquer à ses juges les potentiels de points envisageables par vague sur le spot du jour. Il peut ajuster sa mesure entre deux séries si les conditions évoluent ou, pendant la série, si une série de vagues exceptionnelles se présente.
- **Observable 2** : À taille et creux équivalents, la vague débutée au pic de déferlement est comptée à un potentiel de points supérieur d'un demi point par rapport à une vague ayant déjà commencé à déferler.
- **Observable 3** : Une mousse surfée est comptée au point inférieur du potentiel de la vague (potentiel défini en observable 1).

La fluidité : Le concurrent suit le déferlement de la vague en utilisant son énergie

- **Observable 1** : Les manœuvres et les directions prises par la planche et le concurrent optimisent le potentiel de la vague.
- **Observable 2** : La source de glisse prédominante du flotteur est la puissance de la vague par rapport à celle de l'aile (ce critère devient moins lisible dans le vent fort et les petites vagues).
- **Observable 3** : Les actions motrices du concurrent (le placement des appuis et du centre de gravité du concurrent, l'action des bras) optimisent la fluidité du surf. Un concurrent qui navigue sans footstrap peut ainsi optimiser la fluidité.

La radicalité : résultante de la puissance (vitesse X force) développée par les manœuvres du concurrent

- **Observable 1** : Les vitesses, directions et trajectoires du concurrent sont accentuées de manière à augmenter l'impression de puissance.
- **Observable 2** : La proximité du déferlement permet d'augmenter la note vers le maximum du potentiel de points de la vague surfée.
- **Observable 3** : Pour les manœuvres de haute virtuosité (Floater, aerial, 360°...), à manœuvre égale, un concurrent qui navigue sans footstrap verra son potentiel de points augmenté d'un demi-point ou plus en cas de manœuvre exceptionnelle.

Remarque générale 1 : Seules la virtuosité et la difficulté technique d'une manœuvre pourront servir à augmenter le score dans la mesure où cette manœuvre est mise au service de la fluidité et de la radicalité du surf.



Remarque générale 2 : Une manœuvre qui se termine trop loin, devant ou dernière la vague, implique la fin du score sur cette vague. En cas de retour sur la vague, celle-ci sera considérée comme nouvelle en termes de score.

Remarque générale 3 : Les figures aériennes qui n'atterrissent pas sur la face de la même vague seront uniquement considérées comme l'arrêt du score de la vague surfée.

Chaque vague est notée sur 10.

Vingt vagues au maximum seront prises en compte.

La somme des deux meilleures vagues de chaque concurrent détermine le classement. En cas d'égalité, les juges comparent la troisième meilleure vague (et ainsi de suite jusqu'à la vague qui départagera les concurrents).

14. Discipline

1- Tout concurrent causant intentionnellement des dégâts matériels ou moraux sera sujet à recevoir des sanctions disciplinaires de la part du directeur de course ou du chef juge. Ces sanctions pouvant aller du simple avertissement à la disqualification de la compétition.

2- Chaque concurrent prenant part à l'événement doit avoir une assurance en responsabilité civile qui le couvre en cas de problème, essentiellement pour les blessures.

3- En aucun cas un concurrent n'a le droit d'agresser ou d'insulter les juges, les officiels, l'équipe d'organisation, les autres concurrents, les médias ou le public.

4- Un concurrent ne doit pas détériorer volontairement son équipement pendant l'événement sur le site de la compétition.

5- Le concurrent doit suivre les accords demandés par les sponsors principaux et les organisateurs en ce qui concerne les supports de communication (lycra, stickers).

15. Protestations

1- Un concurrent a le droit de contester s'il a été impliqué dans un accident pendant sa série.

2- Une contestation peut se faire sur la preuve du non respect du règlement, pas sur un désaccord avec la décision des juges.

3- Toute protestation (sauf pour mauvais calcul) devra être présentée sous forme écrite au comité de course. La contestation devra être écrite et remise dans les 15 minutes qui suivent la fin de la série source du contentieux.

4- Le directeur de course peut, selon le degré de l'agression et de ses conséquences, prendre la décision de stopper la compétition et mettre en place une réunion de crise.

5- Les seules personnes autorisées à participer à cette réunion de crise sont les concurrents impliqués dans l'incident, les juges témoins, le chef juge et les autres personnes convoquées par le comité de course.

6- Après la réunion de crise, le comité de course donne sa décision finale.



7- Le concurrent ne sera pas pénalisé sans réunion de crise.